#  Demande de microcrédit social, personnel : où faire un crédit ?

Demande de microcrédit social, personnel : où faire un crédit ?

Où obtenir un crédit lorsque plus aucune banque ne prête? Le **micro-crédit social** est destiné aux exclus du circuit bancaire classique. Dossier complet.

**La banque refuse de prêter de l’argent ?**

De plus en plus de familles françaises sont en [**interdit bancaire**](http://ekonomia.fr/47/comment-avoir-un-credit-si-on-est-interdit-bancaire/) : n’ayant pu payer leurs crédits, ils se retrouvent exclus du circuit bancaire. **Fichés à la Banque de France**, plus aucune banque ne veut octroyer des prêts à des personnes qui n’ont pas pu respecter leurs engagements. Dénuées de sentiments ou de mission de réinsertion sociale, les banques ne prêtent plus à ces personnes ne présentant pas de garanties. Ceci peut conduire à des situations délicates, des drames personnels ou des impasses : comment trouver un travail si on n’a pas de voiture ?

Le [**microcrédit**](http://ekonomia.fr/microcredit/), à l’origine créé dans les pays pauvres du sud  pour donner une chance aux initiatives de création d’entreprise, est arrivé en France en 1988, avec le **microcrédit professionnel**. Comme dans les pays pauvre du Sud, il s’adresse aux populations exclues par les banques classiques. Mais et si on ne veut pas créer d’entreprise ? Si on a juste besoin d’un coup de pouce pour se sortir d’un mauvais pas ? C’est pour ça qu’à été lancé le microcrédit personnel, autrement connu sous le nom de **microcrédit social**. Créé en 2005, à la faveur du plan de cohésion sociale, le microcrédit personnel a mis longtemps à démarrer. En bonne partie dû à l’ignorance du dispositif du public concerné, des travailleurs sociaux qui hésitent (croyant que cela pourrait aggraver des situations de [surendettement](http://ekonomia.fr/rubrique/surendettement/)), et bien sûr, des banques réfractaires à financer une personne en situation d’interdit bancaire.

Le microcrédit est en train de progresser de façon exponentielle en France, selon l’Observatoire de la microfinance. Entre 2005 et 2007, 2500 **microprêts** avaient été accordés, et plus de 3500 sur la seule année 2008, 3600 en 2009. Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec ceux du microcrédit professionnel : plus de 14000 prêts en 2008.

**Combien peut-on emprunter d’argent ?**

Le microcrédit personnel, comme son nom l’indique, est un petit crédit, qui tourne aux alentours de 2000 euros. Ils peuvent monter habituellement jusqu’à 3000 euros. Pour certains cas exceptionnels, ce maximum peut être de 5000 euros. Parfois, quelques centaines d’euros suffisent pour aider quelqu’un.

**Qui peut faire un microcrédit personnel ?**

Le microcrédit s’adresse aux exclus du circuit bancaire, ceux que la banque a rejetés. Si une personne ne peut plus faire de crédit, par manque de revenus, d’emploi fixe, CDI voire même par interdiction bancaire, le microcrédit est peut-être une ultime solution de secours.

Le microcrédit doit servir à **réinsérer socialement** le demandeur, ou à conserver l’unité familiale. Passer son permis, acheter un scooter ou une voiture d’occasion pour pouvoir chercher du travail, permet à la personne de se réintégrer dans la société. Remplacer la machine à laver en panne lorsque l’on a une famille nombreuse est une des nombreuses possibilités de microcrédit classiques. C’est du cas par cas, à étudier avec le conseiller social de l’association qui aide à avoir un microcrédit.

La majorité des microcrédits personnels attribués sont en rapport avec la mobilité : réparer sa voiture ou **acheter une auto**, passer son permis de conduire. Loin derrière vient l’équipement de la maison (meubles, électroménager…) puis le financement d’une formation ou l’achat d’un ordinateur. Le microcrédit peut même payer un avocat dans un divorce, ou les obsèques d’un membre de la famille. Chaque cas est personnel, et à étudier avec le conseiller de l’association prenant en charge le microcrédit.

**Accord de microcrédit**

Chaque demande de microcrédit est soumise à l’accord d’un comité au sein de l’association. Ce comité est généralement composé de bénévoles, issus de tous les milieux : anciens banquiers, travailleurs sociaux… Chez la **Croix-Rouge**, un des organismes à proposer le microcrédit, la réponse est généralement donnée sous huit jours, ce qui en fait un crédit relativement rapide à obtenir.

La Croix-Rouge, qui a étudié le dossier de la personne demandeuse de crédit, se porte caution morale auprès de la banque, le **Crédit Mutuel** par exemple, qui suit en général l’organisme : c’est une relation de confiance payante, au vu du très faible taux d’impayés. Le chèque est ensuite directement versé au fournisseur.

**Remboursement et taux d’intérêt du microcrédit social**

Le remboursement d’un microcrédit est de faible durée : l’échéancier ne va pas au-delà de 36 mois, pour de petits montants. C’est-à-dire que le microcrédit doit être remboursé au maximum en trois ans. Le rythme de remboursement est étudié en fonction des revenus et des charges du demandeur par le comité.

Les taux d’intérêts (en 2010) sont faibles, comparativement au reste du marché : 4% en moyenne, à comparer avec les presque 20% d’un crédit revolving ou les 8% d’un prêt personnel classique. Les intérêts peuvent en outre être remboursés par la collectivité locale : c’est notamment le cas en Poitou-Charentes, où le Conseil Régional rembourse l’intégralité des intérêts à l’emprunteur à la fin de son crédit. De manière plus généralisée, les collectivités peuvent rembourser jusqu’à la moitié des intérêts.

L’objectif du microcrédit est bien différent de l’aide sociale traditionnelle. Ce n’est pas un don, il y a le devoir de remboursement. Le demandeur de crédit n’est pas une charge pour la société, ce qui psychologiquement fait toute la différence. Ceci permet la responsabilisation des bénéficiaires

**Associations qui prêtent de l’argent**

**Où faire la demande de microcredit social ?**

De nombreuses associations s’occupent du microcrédit. Chaque département possède une ou plusieurs associations qui peuvent accompagner le demandeur de microcrédit dans sa démarche. Pour avoir une liste complète, il faut consulter la [liste de France Microcrédit](http://www.france-microcredit.org/), de la Caisse des Dépôts.

La Maison Départementale des Solidarités saura aiguiller le demandeur de microcrédit vers la bonne association. Elle peut être la **Croix Rouge**, les **Restos du Cœur**, le **Secours Catholique**, les Unions Départementales des Associations Familiales, la Fédération Nationale des Associations d’Accueil et de Réinsertion Sociale, les Centres Communaux d’Actions Sociales ou les Crédits Municipaux. On le voit, il y a foule !

Il faut savoir que les **associations** sont primordiales pour accéder au microcrédit. Il faut obligatoirement passer par elles et leur système d’accompagnement pour obtenir le prêt. Elles sont la caution morale dont les banques ont besoin pour pouvoir prêter de l’argent à des personnes en interdiction bancaire ou présentant de graves difficultés économiques.

Les associations relais entre les banques et les demandeurs de crédit sont fondamentales : il faut un suivi social des bénéficiaires. Les Caisses d’Epargne ont créé « Parcours Confiance », le Crédit Agricole « Passerelle ». Ce sont des intermédiaires supplémentaires et des interlocuteurs incontournables, qui vont décider de l’octroi, ou non, du crédit.

**La Caisse des Dépôts et Consignations**

Caisse des Dépôts et Consignations

L’Etat, par le biais de la **Caisse des Dépôts et Consignations**, assure le fonds de garantie nécessaire au succès du microcrédit. Ce fonds, le **Fonds de Cohésion Sociale**, sert à rembourser la banque à hauteur de 50%, si le bénéficiaire venait à ne pas payer son crédit. Le risque pour les banques participant au microcrédit est donc limité, d’autant plus que le taux d’impayés est bien inférieur à celui des crédits classiques. Certaines collectivités peuvent compléter le Fonds de Cohésion Sociale, comme par exemple le CCAS de Grenoble, qui garanti 15% en plus des 50% des garantis.

**Microcrédit CAF ?**

Les Caisses d’Allocations Familiales font du microcrédit personnel, mais ne le nomment pas comme ça. Nous l’avons vu dans notre article « [Prêt CAF à la consommation](http://ekonomia.fr/32/pret-caf-a-la-consommation/) », il est possible d’obtenir des petits prêts, afin de financer des meubles, des électroménagers… ce sont les aides financières individuelles (AFI). La CAF est finalement le plus grand distributeur de  « microcrédit » en France : 95 millions d’euros de prêts à taux zéro ont été accordés à 30000 allocataires en 2008.

**Faire la demande de microcrédit**

**Quelles pièces justificatives réunir ?**

Seront demandés des pièces qui concernent les revenus, mais également les dépenses :

* le devis du projet à financer (combien va coûter la voiture ? Le prix de l’assurance ?)
* les justificatifs de ressources
* les 3 derniers bulletins de salaire, de pension ou d’invalidité, ou les 3 dernières attestations de Pôle emploi
* les 3 derniers relevés de compte
* le dernier avis d’imposition
* le dernier avis des prestations de la Caisse d’allocations familiales
* la dernière quittance de loyer
* les contrats de prêts en cours
* les justificatifs des charges

Le meilleur moyen d’obtenir un microcrédit, c’est de prouver que vous avez réfléchi à votre projet, et qu’il vous serve véritablement. Aucun microcrédit ne sera attribué pour faire la fête !

**Ne pas payer son microcrédit : que se passe-t-il ?**

Le microcrédit est donc garanti pour moitié par le **Fonds de cohésion sociale** (FCS) géré par la Caisse des Dépôts. C’est-à-dire que si le payeur venait à faire défaut, le FCS garanti au moins la moitié du paiement, le reste étant souvent complété par d’autres organismes. Cette garantie était essentielle pour rassurer et inciter les banques à octroyer des microcrédits. Les incidents de paiement sont pourtant rarissimes : 97% des bénéficiaires n’ont jamais eu d’incident de paiement.

Si la banque à affaire à un impayé, elle va alerter le conseiller du bénéficiaire, celui qui avait accompagné la demande de microcrédit. C’est lui qui va tenter de remédier à la situation, il sert d’intermédiaire entre la banque et le débiteur. Il peut par exemple demander à l’établissement financier un allongement de la durée de remboursement du prêt. Pour éviter au maximum un défaut de paiement, les organismes en général suivent de très près les bénéficiaires d’un microcrédit. Et ça marche, c’est ce que certains nomment de **microcrédit à la française** : l’accompagnement social est vital pour la réussite du dispositif. Le taux d’impayé du microcrédit est même inférieur aux 4% d’impayés des prêts bancaires traditionnels.

**CCAS de Les Mureaux**

Place de la Libération

Hôtel de Ville - BP 2053

78135 LES MUREAUX

Téléphone : 01 30 97 37 86

Partenariat avec les banques : Crédit Coopératif, La Banque Postale

**Crédit municipal de Paris**

55 rue des Francs Bourgeois

75004 Paris

Téléphone : 01 44 61 65 55

Adresse e-mail : microcredit-parisIDF@creditmunicipal.fr

Partenariat avec les banques : BNP Paribas Personal Finance, Caisse d'Epargne, Crédit Coopératif, Crédit Municipal de Paris, La Banque Postale

**CRESUS Yvelines**

6 rue Lloyd Wright

78 280 Guyancourt

Téléphone : 01 30 97 83 00

Partenariat avec les banques : BNP Paribas Personal Finance

**Croix Rouge de Chatou**

1 square Debussy

78 000 Chatou

Téléphone : 01 39 52 67 75

Adresse e-mail : dl.chatoucroissy@croix-rouge.fr

Partenariat avec les banques : Caisse d'Epargne, Crédit Coopératif, La Banque Postale, Laser Cofinoga

**Croix Rouge de Meulan**

25 avenue des Aulnes

78 250 Meulan

Téléphone : 01 34 74 93 45

Adresse e-mail : crf78.dlmeulan@orange.fr

Partenariat avec les banques : Caisse d'Epargne, Crédit Coopératif, La Banque Postale, Laser Cofinoga

**Croix Rouge de Rambouillet**

6 rue des Marais

78 120 Rambouillet

Téléphone : 01 34 83 96 84

Partenariat avec les banques : Caisse d'Epargne, Crédit Coopératif, La Banque Postale, Laser Cofinoga

**Croix Rouge Française de Sartrouville**

78 quai de seine

78 500 Sartrouville

Téléphone : 09 53 02 30 05

Adresse e-mail : microcredit.crf.78500@gmail.com

Partenariat avec les banques : Crédit Municipal de Paris

Permanence le jeudi de 9h à 12h

**FNARS Ile de France**

10-18 rue des Terres au Curé

75 013 Paris

Téléphone : 01 43 15 80 10

Partenariat avec les banques : Crédit Coopératif, La Banque Postale

**Mission Locale de St Quentin en Yvelines et ses Environs**

3 rue des Droits de l'Homme

78 280 Guyancourt

Téléphone : 01 30 57 54 14

Partenariat avec les banques : La Banque Postale

**Restos du Coeur des Yvelines**

10 avenue du Président Kennedy

ZI du Chêne Sorcier

78 340 Les Clayes sous Bois

Téléphone : 01 30 80 90 95

**UDAF 78**

5 rue de l'Assemblée Nationale

78009 Versailles

Téléphone : 01 39 20 14 40

Partenariat avec les banques : Crédit Mutuel

***Parcours Confiance***

*14 Avenue du Centre*

*78 067 Saint Quentin en Yvelines*

*Téléphone : 01 30 12 44 59*

*Partenariat avec les banques : Caisse d'Epargne*